



L'an deux mille vingt-six et le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-six juin deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	52
Absents :	17	- dont POUR :	52
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	3	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET – Président

Mme ARAGONES Claire	Mme HAQUET Sonia	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme JAUFFRET Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BLANC Gérard	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. BLANES Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. BOËS Fabrice	M. LIBERATO Fabrice	Mme STELLA Aurore
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MALOSTO Jean-Pierre	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. COURTECUISSE Patrick	Mme MARTIN Bénédicte	M. TERRANE Pascal
M. DALVERNY Bernard	M. MAUREL Frédéric	M. TOUACHE Thierry
Mme DECHER Martine	Mme MILESI Véronique	M. VILLA José
M. DERRIVE Eric	Mme MONTENOIS Isabelle	M. VOLLAIRE Olivier
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel	
Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre	
M. GUILLOT Philippe		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. FONTANARAVA Eric à Mme MONTENOIS Isabelle	Mme BLANCHET Fabienne à Mme MARTIN Bénédicte
M. GERAULT Jean-Pierre à Mme ARAGONES Claire	Mme COLOMBO Dominique à Mme STELLA Aurore
M. KITAEFF Richard à M. SILVESTRE Claude	Mme CRESP Delphine à M. DAUDET Gérard
M. LAFFORGUE David à M. LIBERATO Fabrice	Mme DOSSARD Amandine à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie	Mme FASSETTA Véronique à M. BATOUX Philippe
Mme AUDIBERT Danielle à M. FREDIN Grégory	Mme LECAUDEY Aurélie à M. DERRIVE Eric
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry	Mme PIERI Julia à M. MAUREL Frédéric

Absents :

M. TABOULET Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme PONCE Ondine

Secrétaire de séance : M. MAUREL Frédéric

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :

 Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2026/ Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 2 juillet 2026
---	---

N° 2026-121	PETITE ENFANCE — Approbation d’une convention « Lire et faire lire » avec La Ligue de l’Enseignement 84
---------------------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 18 juin 2026.*

Depuis plusieurs années, en complément des synergies et passerelles créées avec le réseau des médiathèques, les structures Petite Enfance du territoire accueillent des bénévoles lecteurs intervenant auprès des jeunes enfants dans le cadre d’actions autour du livre et de la lecture. Ces temps de lecture participent pleinement à l’éveil culturel, au développement du langage et à la découverte du plaisir des histoires dès le plus jeune âge.

Afin de renforcer cette dynamique, il est proposé aujourd’hui de formaliser un nouveau partenariat avec La Ligue de l’Enseignement 84, coordinatrice départementale du dispositif de l’association « Lire et Faire Lire ».

Lire et Faire Lire est une association nationale reconnue pour son engagement en faveur de la lecture et du lien intergénérationnel. Elle s’appuie sur un réseau de bénévoles formés et accompagnés, intervenant auprès des enfants dans un cadre bienveillant et adapté à leur âge.

En tant que coordinateur départemental, la Ligue de l’Enseignement 84 s’engage à :

- Travailler en concertation avec la structure d’accueil pour une mise en place et un développement optimal du dispositif ;
- Former les lecteurs bénévoles aux actions de lecture sur le département ;
- Gérer le suivi administratif de Lire et Faire Lire ;
- Partager des outils de communication Lire et Faire Lire (affiches, dépliants, ...).

Cette convention conclue pour l’année scolaire 2026-2027 permettra aux adhérents bénévoles de l’association d’intervenir au sein de l’ensemble des structures Petite Enfance du territoire. Ce partenariat vise à enrichir les actions déjà mises en place autour de la lecture, à mobiliser un plus grand nombre de bénévoles lecteurs et à garantir une réponse plus homogène sur l’ensemble du territoire afin que chaque structure puisse bénéficier d’interventions régulières et adaptées.

Ces interventions sont réalisées à titre gracieux.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire d’approuver les termes de la convention ci-annexée entre LMV Agglomération et La Ligue de l’Enseignement 84 et d’autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document se rapportant à l’exécution de la délibération.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** les termes de la convention entre LMV Agglomération et La Ligue de l’Enseignement 84 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la délibération.



Le Secrétaire de séance
Frédéric MAUREL

Cavaillon, le 7 juillet 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

